



1130, rue Pender Ouest, Bureau 1000
Vancouver (C.-B.) V6E 4A4
Tél. : 604-666-6771
Télec. : 604-666-1647
Courriel: info@ppa-app.gc.ca

L'Administration de pilotage du Pacifique publie les conclusions de l'examen spécial du Bureau du vérificateur général du Canada

Le 23 septembre 2024

Vancouver (C.-B.) : Le conseil d'administration de l'Administration de pilotage du Pacifique (APP) a rendu public aujourd'hui le rapport de l'examen spécial récent du Bureau du vérificateur général du Canada (BVG), comme l'exige la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

L'APP accepte les conclusions du BVG et a réagi en prévoyant des mesures pour mettre en œuvre les recommandations.

Avec son mandat de fournir des services de pilotage maritime sûrs et efficaces sur la côte ouest du Canada, l'APP a maintenu un bilan de sécurité exemplaire, avec plus de 99,9 % des quelque 13 000 affectations de pilotes chaque année sans incident.

L'Administration gère également un programme de dispense de pilotage qui permet aux petits navires canadiens et américains de naviguer sans pilote maritime, à condition que leurs officiers répondent à des critères précis. La plupart des dispenses sont accordées aux remorqueurs et aux barges qui transportent des marchandises essentielles au commerce et au réapprovisionnement des collectivités sur la côte du Pacifique. Historiquement exemptés des exigences de pilotage, les changements réglementaires des années 1980 ont éliminé cette exemption, exigeant que les exploitants suivent les mêmes règles que les navires immatriculés à l'étranger.

Entre 2021 et 2023, l'APP a accordé des dispenses de pilotage de manière limitée à certains navires dont les officiers, bien que marins certifiés, ne satisfaisaient pas aux exigences de temps en mer en vertu du *Règlement général sur le pilotage*. Dans ces cas limités, les exploitants de navires devaient démontrer un niveau de sécurité équivalent. L'audit du BVG a révélé que cette pratique administrative constituait une « déficience importante ».

Depuis janvier 2024, l'APP informe les exploitants de navires que leurs officiers doivent satisfaire à toutes les exigences réglementaires pour obtenir une dispense. L'APP travaille également en étroite collaboration avec Transports Canada, qui supervise la réglementation, pour relever certains des défis liés au programme de dispense en augmentant l'admissibilité des marins qualifiés ayant de l'expérience dans les voies navigables du Pacifique.

« L'APP est un partenaire clé du solide régime de sécurité maritime du Canada dans la région du Pacifique », a déclaré John Wilson, Premier dirigeant de l'APP. « En assurant la sécurité des navires, l'Administration joue un rôle essentiel dans l'économie, facilitant le flux de centaines de milliards de dollars de marchandises dans les ports de la côte Ouest chaque année. Nous sommes profondément engagés envers la sécurité, et les travaux visant à mettre en œuvre les améliorations recommandées par le BVG sont bien avancés. »

Le rapport du vérificateur général du Canada au conseil d'administration de l'Administration de pilotage du Pacifique est disponible sur le site Web de l'APP (ppa-app.gc.ca) dans la section Autres rapports sous Renseignements corporatifs.

Pour toute demande de renseignements de la part des médias, veuillez écrire à info@ppa-app.gc.ca